

## Règlement financier 2024-2025

Annexe à la Convention de Scolarisation

### Maternelle – Élémentaire – Collège – Lycée

#### 1. Contribution des familles

La contribution des familles participe aux investissements immobiliers ainsi qu'aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique.

Elle est annualisée et tient compte des périodes de vacances. **Tout trimestre commencé est dû et il n'y a pas de réduction en cas de départ à l'étranger pour le dernier trimestre.**

#### 2. Montant de la Contribution Famille

Montants annuels en euros	Contribution des familles 2024-2025								
	Maternelle	Élémentaire	Collège				Lycée		
			6°	5°	4°	3°	2°	1°	Term
Contribution familiale	1 960	1 960	1 860	1 860	1 860	1 860	2 045	2 045	2 045
Forfait / niveau (sorties, prévention, ateliers...)	62	62	62	62	62	62	62	62	62
Photo et badge <sup>(1)</sup>	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Certification 1er secours					80				
Corrections et oraux						41		140	140
Pédagogie numérique						225	225	225 *	225 *
Voyage promo <sup>(2)</sup>			720	530	360				
Cotisation APEL / famille <sup>(3)</sup>	25	25	25	25	25	25	25	25	25
	<b>2 064</b>	<b>2 064</b>	<b>2 684</b>	<b>2 494</b>	<b>2 404</b>	<b>2 230</b>	<b>2 374</b>	<b>2 514</b>	<b>2 514</b>

  

Options	6°	5°	4°	3°	2°	1°	Term
Stage de pré-rentree 10h	220	220	220	220	220	220	220
Stage de pré-rentree 20h	440	440	440	440	440	440	440

(1) En cas de perte, nouveau badge facturé **10€**

(2) **Voyages de Promo** : 6° en Angleterre - 5° à Toulouse - 4° à Strasbourg

(3) **Cotisation APEL** 25€/famille. L'Association des Parents de l'Enseignement Libre représente les familles de Saint Dominique et leur permet d'exercer pleinement leur rôle au sein de notre communauté éducative. Une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL 92 et inclut l'abonnement à la revue « Famille & Education »

(\*) **Pour les élèves en BYOD 60€ / an**

En cours d'année, une facture supplémentaire est éditée pour tout nouvel événement (voyage autre que voyage de promo, retraite en pastorale, atelier, Academia...).

Soutien aux **familles nombreuses** :

- **10 %** sur la contribution familiale à partir du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit dans l'établissement
- **15 %** sur la contribution familiale à partir du 4<sup>ème</sup> enfant inscrit dans l'établissement
- **20 %** sur la contribution familiale à partir du 5<sup>ème</sup> enfant inscrit dans l'établissement

#### 3. Restauration

La tarification reste **dégressive en fonction du nombre de jours de demi-pension fixé.**

Le forfait correspond à des **jours fixes**. L'inscription et le choix des jours se fait en ligne sur Ecole Directe jusqu'au 20 septembre 2024.

L'engagement est annuel, mais un changement de régime est possible en début de 2<sup>nd</sup> semestre.  
 Merci de vous référer au tutoriel ci-joint pour l'inscription sur Ecole Directe et du changement éventuel.  
 Ce forfait étant lissé sur la période scolaire, aucun départ anticipé en fin d'année ne fera l'objet d'un quelconque remboursement. De même, **les jours non utilisés ne sont pas remboursés.**

<b>Demi-Pension</b>					
Nombre de jour(s) / semaine	1	2	3	4	5
Cout de la demi-pension annuelle	298	533	758	950	1 185

→ **Merci de bien vérifier les jours cochés sur Ecole Directe**

Prix du repas exceptionnel : **11€**

**Pour les lycéens demi-pensionnaires** : L'offre Foodtruck demeure pour les demi-pensionnaires, prise en compte dans leur forfait Restauration les jours où ils sont inscrits. Les lycéens externes devront régler leurs consommations via leur carte prépayée rechargeable sur [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com).

**Aucune consommation ne sera autorisée en cas de solde insuffisant.**

#### 4. Études et Garderies

Le forfait correspond à des **jours fixes**. L'inscription et le choix des jours se fait en ligne sur Ecole Directe.  
 L'engagement est annuel, mais un changement de régime est possible en début de 2<sup>nd</sup> semestre. Merci de vous référer au tutoriel ci-joint pour l'inscription sur Ecole Directe et du changement éventuel.  
 Ce forfait étant lissé sur la période scolaire, aucun départ anticipé en fin d'année ne fera l'objet d'un quelconque remboursement. De même, **les jours non utilisés ne sont pas remboursés.**

<b>Maternelle - Élémentaire</b>		<b>Lycée</b>		
<b>Forfait annuel</b>		<b>Forfait bimensuel</b>		
Etude - Garderie 1 jour	310		<b>Etude du soir</b>	<b>Etude Campus</b>
Etude - Garderie 2 jours	385			
Etude - Garderie 3 jours	465	sept-dec	180	410
Etude - Garderie 4 jours	540	jan-mars	180	410
Etude - Garderie exceptionnelle	25*	mai-juin	90	205

\* forfait/jour

#### 5. Internat

<b>Internat</b>		
<b>3° - Terminale</b>	<b>PostBac Semaine</b>	<b>PostBac Semaine + WE</b>
7 665	6 555	8 130

Ces tarifs comprennent les frais d'hébergement et d'encadrement, le petit-déjeuner, le goûter et le dîner pour les PostsBac ; le déjeuner en plus pour les scolaires. Une possibilité est désormais offerte aux internes PostBac majeurs de rester le WE sur place. Les élèves devront alors signer deux conventions, à la fois pour l'internat la semaine et pour la résidence étudiante le WE.

## 6. Pédagogie numérique

Depuis 2016, l'établissement a pris le parti d'équiper tous ses élèves de la 3<sup>e</sup> à la Terminale de PC. Les élèves de 3<sup>e</sup> se voient remettre un PC neuf qu'ils conserveront 4 ans jusqu'à la Terminale. Les modalités de réparation ou de rachat en cas de casse ou de perte durant cette période sont énoncées dans la **Charte Informatique** et la **Convention de Mise à Disposition** ci-jointes. Merci d'en prendre connaissance et de les signer pour approbation.

La facturation pour la Pédagogie Numérique comprend la location des PC, la contribution à la mise en place de l'infrastructure informatique et à sa maintenance (serveur, réseau wifi, firewalls, écrans Vivitek, vidéo-projecteurs...), les prestations du Service Informatique (encadrement, SAV), les logiciels installés, les livres et documentations téléchargés.

La mise en place du **BYOD (Bring Your Own Device)** à partir de la classe de 1<sup>er</sup> permet à chaque élève qui le souhaite de renoncer à utiliser le PC fourni par St DO pour utiliser son propre ordinateur.

Si votre enfant fait le choix du BYOD, la facturation se réduira à **60€/an** pour couvrir le coût des licences et des livres numériques.

## 7. Caisse d'Entraide

Certaines familles peuvent rencontrer ponctuellement des difficultés. Vivant son projet d'établissement aussi dans la solidarité avec nos familles, l'AGSF a mis en place un fonds d'entraide auquel chaque famille peut contribuer. Il vous appartient d'indiquer le montant que vous souhaitez verser dans le document dédié sous Ecole Directe. **Ce montant sera indiqué sur votre facture. Nous vous remercions de ne pas envoyer de chèque.**

Un comité examinera les demandes et peut accorder une réduction sur la contribution des familles valable pour l'année scolaire en cours. Cette aide exceptionnelle ne pourra être attribuée qu'une fois épuisés les recours habituels (bourse départementale ou nationale) pour le collège et le lycée. Les montants accordés varient selon les années en fonction du nombre de demandes.

**Nous vous remercions d'avance pour votre solidarité et votre générosité.**

Pour les familles souhaitant obtenir une aide, merci de bien vouloir prendre contact avec Mme Strauss pour un rendez-vous avec M. Angles pour le 1<sup>er</sup> Degré et M. Clérouin pour le 2<sup>nd</sup> Degré.

## 8. Facturation et règlements

**Votre facture annuelle est établie en septembre et est consultable sur votre espace Ecole Directe.**

Au cours de l'année, des factures complémentaires seront émises concernant les dépenses non prévisibles, telles que les repas exceptionnels, les sacrements, les ateliers, les voyages...

Les règlements se font **sur 9 prélèvements mensuels (le 10 du mois d'octobre à juin)**. Un dernier prélèvement pour régularisation peut intervenir en juillet, le cas échéant. Exceptionnellement, vous pouvez opter pour un règlement par virement ou CB via Ecole Directe en une seule fois à réception de facture. En cas de rejet de prélèvement ou de chèque, les frais bancaires seront à votre charge.

En cas d'un changement de RIB, merci de bien vouloir contacter Mme Lethiec : [s.lethiec@saintdominique.eu](mailto:s.lethiec@saintdominique.eu).

En cas de retard de paiement, l'AGSF se réserve le droit de présenter les créances non réglées à son cabinet de recouvrement qui opérera selon les modalités de son mandat.

**En vous remerciant d'avoir pris connaissance du Règlement Financier,  
soyez assurés, chers parents, de notre entier dévouement.**

**Georges Anglès**  
Directeur 1<sup>er</sup> Degré

**Cristel Moullé-Berteaux**  
D.A.F.

**Romuald Clérouin**  
Directeur coordonnateur